

Paule

Bulletin d'informations municipales - 2023



J.P. Guérol

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Le budget 2023	4
Les subventions versées aux associations en 2023	5
Tarifs de location de la salle polyvalente	5
Les travaux et investissements	6
Actualité de l'école	8
Infos diverses	10
Communiqué du Comité Local ANACR de Maël-Carhaix-Callac-Rostrenen	14
Etat civil année 2023	16
Point sur le déploiement de la fibre optique	17
Vie associative	18
Vie sociale et animations	19
Vie culturelle	21
Interview : ils ont choisi de s'installer à Paule	22
Rétrospective 2023 : Paule en photos	25

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi, mardi, jeudi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h à 12h
Vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h

☎ 02 96 29 64 09

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire et des adjoints : sur rendez-vous

Pour information, le bulletin sera consultable en ligne à partir du 20 février 2024 :

paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression RefletdExpression.fr

Le Mot du Maire



Chères Pauloises, Chers Paulois,

Suite à la démission de Madame Martine Bou-Anich, Maire, pour des raisons de santé, des élections municipales complémentaires ont eu lieu le 12 novembre afin d'élire 3 conseillers municipaux. Je remercie les électeurs qui se sont déplacés aux urnes et qui ont permis l'élection au premier tour de Pascal Delangue, Rachel Pellin et Gaétane Roslagadec. Je remercie les nouveaux élus pour leur volonté de s'engager dans une nouvelle aventure communale, car prendre le train en marche n'est jamais évident.

Je suis Maire de Paule depuis le 20 novembre et je reçois avec humilité ce mandat qui m'a été confié. Jean Pierre Sparfel et Anne Françoise Le Guennec ont été maintenus dans leur fonction d'adjoint et Thibaud Colliou dans sa fonction de conseiller municipal délégué.

Je remercie chaleureusement Martine Bou-anich pour son engagement et son investissement durant trois ans et demi et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous assurerons la continuité de la gestion de la commune en poursuivant nos engagements concernant les projets lancés depuis 2020 qui pourront se réaliser grâce à une gestion rigoureuse de nos finances communales et au faible taux d'endettement de notre commune.

La candidature de la commune de Paule au dispositif « Village d'Avenir » a été retenue par l'Etat. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), il permet d'aider les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la concrétisation de leurs projets de développement et de les accompagner vers des dispositifs d'appui existants (ingénierie, financement).

L'autre fait marquant de l'année 2023 aura été la tempête CIARAN dans la nuit du 1er au 2 novembre. Les dégâts occasionnés lors de son passage nous ont fait prendre conscience de notre dépendance vis à vis de l'électricité et des réseaux de télécommunications. Tous les foyers impactés par les coupures électriques ont dû s'adapter et heureusement la solidarité a bien souvent joué.

Je remercie d'ailleurs les agriculteurs et toutes les personnes qui ont oeuvré afin de dégager les voies communales.

Les agents d'Enedis, aidés de leurs homologues irlandais et de leurs collègues du sud-ouest, n'ont pas ménagé leur peine et ont été très réactifs, même si pour certains Paulois les délais d'intervention ont paru très longs. L'aide du personnel communal a été précieuse afin de localiser les lignes endommagées. L'intervention sur les lignes haute tension puis moyenne et enfin basse tension s'est faite progressivement ; les foyers isolés ayant été dépannés en dernier.

Si ces désagréments nous ont été préjudiciables, ils paraissent mineurs face à ce que doivent endurer les populations des pays confrontés à de graves conflits, que ce soit en Ukraine, en Israël ou ailleurs dans le monde.

Nous sommes en 2024 et la guerre sévit toujours en Ukraine, le peuple ukrainien courageux et déterminé résiste toujours à l'assaut des troupes russes. La guerre aujourd'hui au Proche Orient et les bombardements sur Gaza nous prouvent que nous vivons toujours dans un monde d'une extrême violence.

Nous devons aussi faire face à une forte inflation avec l'explosion du coût de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires qui met à mal notre économie, bien des familles se retrouvant dans des situations compliquées.

L'année 2023 a aussi vu grandir nos inquiétudes face aux expressions de haine et de violence, face aux multiples remises en cause de nos instances démocratiques, de nos institutions et de l'action des forces de l'ordre. Tout cela traduit le mal être de notre République.

J'exprime ma profonde gratitude à mon équipe d'élus pour leur énergie, leur sérieux et leur engagement à mes côtés.

Je tiens à remercier tous les agents communaux pour leur investissement et leur implication au quotidien. L'année 2024 sera marquée par un évènement important pour notre commune puisque Ghislaine Trenvouez, Secrétaire de Mairie, fera valoir ses droits à la retraite après 36 années passées au service des Paulois.

Le tissu associatif joue un rôle prépondérant dans la vie de la commune. Les diverses associations s'attachent à proposer des activités festives telles que des concerts, vide grenier, repas. En participant à ces manifestations diverses et variées vous faites vivre notre commune et encouragez nos associations. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui donnent de leur temps sans compter, de même que tous ceux qui proposent des ateliers tout au long de l'année (médiathèque, danse country, informatique, calligraphie, photo, gym énergétique ...) N'hésitez pas à rejoindre notre tissu associatif toujours en quête de bras et d'idées novatrices.

Je tiens à remercier les membres du CCAS pour leur implication auprès de nos aînés.

La refonte de notre site internet « paulecommunedebretagne » a été réalisée avec l'aide de notre nouvelle élue Rachel Pellin, vous y trouverez de nombreuses informations sur la commune.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité. Nous pouvons citer le cas du commerce local et du bar qui je l'espère ouvriront d'ici le printemps, mais nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune vous apporte le cadre de vie attractif que vous méritez.

Avec les élus, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, une belle année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur, qu'elle soit riche en belles surprises et épargne votre santé.

Bloavezh Mad, happy New Year.

**Christel Guillerm,
Maire de Paule**



Le Budget primitif 2023

Le budget général et les budgets annexes (assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale) ont été votés le 11 avril 2023.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	194 759.41	Atténuations de charges	10 300.00
Charges du personnel	247 550.00	Produits des services	11 750.00
Atténuation de produits	4 000.00	Contributions directes et taxes	282 412.00
Autres charges gestion courante	44 905.00	Dotations et participations	199 914.00
Charges financières (intérêt de la dette)	5 650.00	Autres produits gestion courante	23 000.00
Amortissement	2 990.00	Produits exceptionnels	2 600.00
Autofinancement	68 000.00	Excédent 2022	137 878.41
TOTAL	567 854.41	TOTAL	567 854.41

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux 2023	277 640.00	Autofinancement	68 000.00
Remboursement capital emprunts	46 500.00	FCTVA	31 360.00
Opérations financières	103 110.63	Amortissements	2 990.00
		Opérations financières	131 900.63
		Subventions travaux	31 400.00
		Produits cessions immobilisations	3 600.00
		Emprunt	158 000.00
TOTAL	427 250.63	TOTAL	427 250.63

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les taux du foncier bâti et non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires relèvent du vote des conseils municipaux.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux appliqué par le département est ajouté à celui de la commune.

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

	Taux	Produit Année 2023
Foncier bâti	37.88 %	150 194
Foncier non bâti	53.35 %	81 252
Taxe habitation résidences secondaires	10.77 %	13 384
	Total en €	244 830



Dans sa séance du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de maintenir le dégrèvement temporaire de la taxe foncière non bâtie, instauré par délibération du 29 juin 1992, pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Le dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter de l'installation. L'Etat accorde également un dégrèvement de 50 %, ce qui signifie qu'à Paule les jeunes agriculteurs bénéficient d'un dégrèvement total de la taxe foncière relative aux terres exploitées individuellement ou mises à disposition d'une société pendant 5 ans. Cela représente une perte de recettes d'environ 30 000 € pour la commune.



Les **Subventions** versées aux **Associations** en 2023

Organismes	Subvention attribuée	Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1 000	Poney Club de Glomel Carhaix	15
Société de Chasse « La Pauloise »	700	Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	30
Amicale Laïque Paule-Plévin	1 200	Judo club du Poher	60
Amicale Laïque Paule-Plévin : subv. exceptionnelle transport piscine	300	Association Carhaixment Danse	30
Association Paule, Culture, Patrimoine	300	Handball Pélémois	15
Association Hakuna Mam Tatas	500	Restaurant du Cœur Rostrenen	250
Association Hakuna Mam Tatas : subv. exceptionnelle ouverture MAM	1 600	Association rêves de clown	100
Club Photo Paulois	200	Centre Information Droits des Femmes	50
L'Indomptable Cabaret	200	Solidarité Paysans de Bretagne	50
Men's Shed	200	ADMR Corlay-Rostrenen	50
Dernières Cartouches de Carhaix	75	La Gourinoise contre le cancer	50
Rostrenen Football Club	45	Ciné Breiz Rostrenen	100
Carhaix Poher Gymnastique	90		

Une participation de 10 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs délivrés par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est accordée pour les enfants de Paule de moins de 18 ans fréquentant l'École de Musique de Danse et de Théâtre de Rostrenen (EMDKB) ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Les **Tarifs de location** de la **Salle polyvalente** au 1^{er} janvier 2024

	Associations	Paulois	Extérieurs
Réunion	Gratuit	Gratuit	50 €
Activités diverses	50 € / trimestre 1 ^{er} trimestre gratuit pour les associations pauloises	/	60 € / trimestre
Vin d'honneur	55 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	65 €	75 €
Collation d'obsèques	/	65 €	75 €
Sans cuisine avec couverts	105 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	125 €	150 €
Avec cuisine et couverts	125 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	150 €	180 €
2 jours consécutifs	180 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	190 €	300 €
Location vidéo projecteur	30 €	30 €	55 €
Forfait chauffage	70 €		
Caution	1500 €		

Voirie communale

L'entreprise SPTP de Ploufragan a été retenue par le groupement de commandes du secteur de Maël-Carhaix pour la réalisation des travaux de voirie 2023.

Montant des travaux réalisés : **44 600.40 € TTC**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Kersac'h Coat (212 m)
- Penker Kerjean (385 m)

Les travaux de point à temps sur différentes voies communales ont également été confiés à l'entreprise SPTP de Ploufragan pour un montant de **11 760 € TTC**.



Lors de tempête Ciaran, de nombreux arbres et branches sont tombés sur les voies communales. Dans l'urgence, les agriculteurs riverains et les services techniques les ont poussés sur les bas-côtés. Nous remercions les propriétaires de ces arbres et branchages de les retirer ou de les faire retirer, **dans les plus brefs délais, afin d'assurer la sécurité sur les voies communales et les chemins de randonnée, de permettre le passage de l'épaveuse et la remise en état du réseau téléphonique par Orange.**

Réfection de la voirie du lotissement de Keristen Vian et du plateau de la rue de Keristen Vian

L'entreprise SPTP de Ploufragan a été retenue pour la réalisation de ces travaux.

Coût des travaux de réfection de la voirie du lotissement : **58 981.80 € TTC** (dont 6 000 € d'honoraires de Maîtrise d'oeuvre)

Coût des travaux de réfection du plateau de la rue de Keristen Vian : **8 315.76 € TTC**



Remplacement de 50 ml de canalisation d'eaux usées rue du Stériou

Depuis plusieurs mois, il a été mis en évidence une forte arrivée d'eau de source dans le réseau d'eaux usées. Cela s'est traduit par un niveau de rejet à l'aval de la 2ème lagune qui dépasse constamment la capacité nominale de la station d'épuration.

Le passage d'une caméra dans le réseau a révélé une forte arrivée d'eau de source suite à la casse de la conduite d'eaux usées.

La société Toulgoat de Gourin a procédé au remplacement de 50 ml de canalisation pour un montant de **27 730.10 € TTC**.

Chapelle de Saint Eloi

Suite au diagnostic de solidité d'ouvrage réalisé en septembre 2023 par la Socotec et afin de permettre sa réouverture en 2024, des travaux ont été programmés à savoir : Le drainage autour de l'édifice afin de réduire les remontées d'humidité préjudiciables au bâtiment. Ces travaux ont été réalisés le 9 décembre, en régie, par les élus et Eric Le Coënt.

Mickaël Quilliou, charpentier à Paule, va procéder à la pose de tirants afin de renforcer les murs extérieurs. Un filet de sécurité sera également posé à l'intérieur.



Chapelle de Lansalaün

Classée au titre des monuments historiques depuis 1920, la chapelle Notre-Dame de Lansalaün n'a pas été épargnée par la tempête Ciaran. La pierre sommitale du clocher supportant la croix est venue s'encaster dans la toiture du bâtiment. Une grue de la société Stéphane Arhantec de Kergrist-Moëlou a été nécessaire pour l'enlever avec l'aide de Paule Couverture. Dans l'attente des travaux de remise en état, la toiture a été bâchée.



Aquisition de matériel

Remplacement du tracteur tondeuse

Le tracteur tondeuse de la commune, datant de 2008, était devenu obsolète.

Le conseil municipal a donc décidé de son remplacement. Le devis présenté par la société Espace Émeraude de Cléden Poher a été retenu pour un montant de **26 950 € TTC**.

Sa maniabilité et son confort sont appréciés par les employés communaux chargés de l'entretien des espaces verts. L'ancien matériel a été repris pour un montant de 1 500 € TTC.



L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2023-2024

62 élèves sont scolarisés au RPI

32 élèves à Paule :

CP : 9 - CE1 : 6 - CE2 : 7 - CM1 : 5 - CM2 : 5

Enseignantes : - Iris VESVRE-KOMPF, Directrice (CP / CE1)

- Aurélie LE COZ (CE2 / CM1 / CM2)

30 élèves à Plévin :

TPS : 5 - PS : 8 - MS : 7 - GS : 10

Enseignante : Pauline TESSIER



Vendredi 1er septembre : jour de pré-rentrée

Les projets pédagogiques de l'année scolaire 2023-2024 :

- L'école est inscrite au programme «Ecole et Cinéma» (visionnage de 3 films pour chaque classe tout au long de l'année) ;
- Cycle de natation à la piscine de Carhaix depuis le 11 décembre jusqu'au 30 janvier, à raison de 2 séances par semaine ;
- Participation de l'école aux Olympiades de la lecture, qui auront lieu au printemps ;
- Séances d'initiation au rugby ;
- Une sortie de fin d'année, pour tous les élèves, est également prévue à une date qui reste à déterminer.

Création d'un jardin potager pédagogique au Lotissement de Keristen Vian

A l'initiative de Gilbert et Gaétane Roslagadec, un jardin partagé a été créé au lotissement de Keristen Vian. Les élèves de l'école s'y rendent le mardi après-midi. Plusieurs variétés de légumes sont cultivées pour être ensuite dégustées à la cantine scolaire. Mettre les mains dans la terre offre de nombreux intérêts en milieu scolaire. Un jardin pédagogique est ainsi le terrain de jeu idéal pour de nombreuses découvertes : espèces végétales, goûts, cycles de vie et saisonnalité des plantes, gestion de l'eau et des déchets, types d'agriculture (biologique, conventionnelle, raisonnée), etc.

Autant de thèmes qui trouveront des prolongements en classe. Nous ne pouvons que saluer cette belle action !



Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à la disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Garderie

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées. En complément, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Collecte des journaux :

Les journaux sont récupérés par l'entreprise Cellaouate, basée à St-Martin-des-Champs, pour fabriquer de la ouate de cellulose.

Seuls les journaux sont récupérés. Ni publicité, ni magazine.

Chaque tonne récoltée permettra à l'Amicale Laïque de percevoir 80 €.

Cet argent servira à financer projets et sorties pour nos enfants. Alors à vos journaux !

Points de dépôt : les écoles et les mairies de Paule et Plévin.

Cette collecte a pour but de sensibiliser les élèves à la fois au recyclage, au tri des déchets et à la préservation de l'environnement.

Elle a aussi pour objectif de faire participer les familles et plus largement les habitants de nos communes.



Demande de cartes nationales d'identité et passeports

Les Paulois doivent se rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de prise d'empreintes pour effectuer leur demande de carte nationale d'identité ou de passeport (Rostrenen, Carhaix...)



Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire de nationalité étrangère ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).



La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire auprès d'un notaire.



RECENSEMENT EN 2024 DES JEUNES NE(E)S EN 2008 POUR LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Camping-car France services

Depuis février 2021, 2 agents accueillent, sans rendez-vous du lundi au vendredi, tous les habitants, dans un camping-car aménagé et connecté. Ils apportent des renseignements et un accompagnement au nom des partenaires :

- l'Assurance Maladie (CPAM),
- les Allocations Familiales (CAF),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- France Travail (Pôle emploi),
- les Ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice (accès aux droits),
- la DGFIP (Finances publiques),
- la MSA.



L'accueil itinérant se déplace de commune en commune, selon un calendrier trimestriel défini.
À Paule, il sera présent les mardis 13 février, 12 mars, 9 avril 2024 de 9h30 à 12h.

L'ACCÈS AU TRAD (Transport Rural à la Demande)

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Coeur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour les moins de 16 ans pour toutes les activités culturelles, sportives et loisirs organisées par les structures du territoire. Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Coeur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire d'appeler la veille du déplacement la centrale de mobilité au numéro suivant : **0810 22 22 22**



HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

Carhaix (Route de Maël-Carhaix)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.98.93.37.36

Rostrenen (Zone Artisanale route de St Brieuc)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.96.29.24.96



**PAS DE
LINGETTES
DANS
LES TOILETTES**



NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages.



L'ALECOB, un outil du territoire à votre service :

Pour les particuliers :

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ;

- Vous souhaitez améliorer votre confort ou réduire la **facture énergétique** ;
- Vous envisagez des **travaux de rénovation**, d'amélioration de votre **habitat** ;
- Vous vous interrogez sur les **dispositifs d'aides**, les types d'installations, les **matériaux** ;

L'Alecob (Carhaix) vous répond au **02 98 99 27 80** ;

par mail à: contact@alecob.org

Permanence à ROSTRENEN : de 9h à 12h le 3ème mercredi de chaque mois (mairie)

Alerte sur les pratiques déloyales et rénovation énergétique

Le choix de l'entreprise pour vos travaux énergétiques reste de votre responsabilité, seuls les travaux réalisés par une entreprise RGE peuvent bénéficier des aides. (voir site: france-renov.gouv.fr) Les aides sont à demander **avant signature du devis**.

Depuis quelques années, les pratiques déloyales et trompeuses dans le secteur des énergies renouvelables et de la rénovation thermique ont augmenté.

L'ÉCOLE DES MOUSSES, C'EST QUOI ?

Ouverte aux jeunes français de 16 à 18 ans, l'École des mousses est pour ceux qui ont envie de s'engager tôt dans la marine. Elle offre à ces jeunes un cadre de vie et une initiation rigoureuse au métier de marin militaire, pour en faire des matelots aptes à vivre et travailler en équipage sur des bâtiments de combat, des sous-marins, des bases de l'aéronautique navale ou des unités de fusiliers marins.

UNE ANNÉE SCOLAIRE HORS DU COMMUN

Ils apprennent le métier de marin tout en consolidant leurs acquis scolaires, dans la perspective d'une carrière longue au sein de la Marine.

LES +

- **Scolarité gratuite et hors du commun,**
- **Scolarité à Brest,**
- **Sous statut militaire,**
- **Port de l'uniforme,**
- **Nourris et logés gratuitement (internat),**
- **Billets de train à tarif préférentiel,**
- **Rémunération mensuelle d'environ 80 euros net de septembre à décembre, puis 250 euros à compter du mois de janvier.**

CONDITIONS POUR POSTULER

- **Niveau d'études : 3e ou 2nde**
- **Être de nationalité française**
- **Âge : de 16 à moins de 18 ans**
- **au 1er septembre de l'année d'entrée**
- **Être physiquement et médicalement apte**
- **Savoir nager**
- **Avoir l'accord parental (sauf pour les mineurs émancipés).**



300
JEUNES FORMÉS
CHAQUE ANNÉE

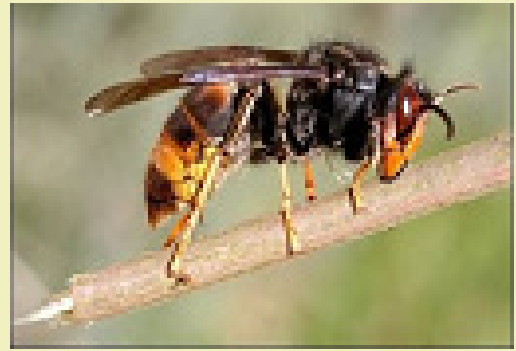
Renseignements auprès du Cirfa de Saint Briec
02 96 01 58 19
cirfa-marine-saint-briec.sec.fct@intradef.gouv.fr



La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et, si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB qui commande l'intervention au prestataire. Ce dernier intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.



Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.

LES INCIVILITÉS DE L'ANNÉE 2023

Tous les jours, nous constatons des actes d'incivisme : dépôts sauvages de déchets, stationnement gênant, vitesse excessive dans le bourg, vols de fleurs au cimetière, vols de décorations de Noël, vandalisme... En voici quelques exemples...



L'abri bus situé au carrefour de Bellevue incendié dans la nuit du 8 avril



Vol du loup situé au carrefour de Croas Ty Névez



Le panneau diagrammatique situé à Kerroullaire endommagé dans la nuit du 11 avril

Communiqué du Comité Local ANACR

(Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)
de Maël-Carhaix-Callac-Rostrenen



Mémorial de La Pie érigé pour rendre hommage aux 146 victimes recensées sur les cantons de Maël-Carhaix et Callac : résistants tués au combat ou fusillés, morts en déportation, victimes civiles : tous Morts pour la France

Le 28 juillet 2024, nous commémorerons le 80ème anniversaire de la bataille du 29 juillet 1944 et les 40 ans de l'inauguration du Mémorial, érigé en ce lieu de La Pie en Paule, en mémoire de tous ceux qui ont combattu pour résister à l'invasion allemande, faisant au total 146 victimes.

Depuis le 6 juin 1944, les combats n'ont cessé de s'intensifier contre les Allemands qui sont centrés au

carrefour du lieu-dit La Pie, sur la RN 164 entre Carhaix et Rostrenen, donnant accès au pont permettant de franchir le canal de Nantes à Brest et de rejoindre ainsi le front de Normandie, cet axe routier du centre Bretagne étant pour eux d'une importance stratégique.

Toute la région sud-ouest des Côtes-du-Nord est devenue pour eux une zone d'insécurité permanente.

L'Etat Major allemand a décidé d'anéantir 3 des 4 compagnies du bataillon FTP Guy Môquet. Toutefois, il ignore le dispositif défensif mis au point par le bataillon en cas d'attaque. Trois bataillons sont disposés en triangle avec au centre à Keroullaire, le P.C et la section de commandement. Au nord de Plévin, la Cie Auguste Duguay, occupe une position fortifiée près du Quinquis. Ses avant-postes en contrôlent toutes les issues, leur rôle étant d'arrêter et de fixer le gros des forces ennemies, pendant que les deux autres, la Cie Pierre Louis Menguy basée entre Plévin et Tréogan, et la Cie Scottet près de Paule conservent leur mobilité afin d'intervenir, le cas échéant, sur les arrières des forces allemandes.

Le 29 juillet 1944, il fait encore nuit, une belle nuit d'été. Des camions allemands, venant de Carhaix, Rostrenen, Gourin et Plouay, circulent tous feux éteints sur les routes, guidés par les miliciens de le Bezen Perrot. Les Allemands, au nombre de 3000 et puissamment armés se heurtent à l'aube, à Saint Emilion, à des éléments d'un maquis venu du Morbihan. La fusillade éclate. Les maquisards surpris par l'arrivée massive des Allemands résistent vaillamment mais doivent « décrocher », non sans leur causer des pertes sérieuses. Dépités et furieux, les nazis, par représailles, mettent le feu aux maisons, s'emparent de 8 otages et les fusillent sur le champ. Les maquisards de la Cie P.L Menguy ouvrent le feu de leurs armes automatiques. La bataille est d'une extrême violence, l'ennemi est stoppé toute la matinée jusqu'à l'arrivée des renforts.

A l'est du secteur, les Allemands venus de Rostrenen sont interceptés près de Paule par la section « Bouss » et par la section « Capot » de la Cie Scottet-Berthelom. Une fusillade intense arrête les Allemands qui demandent des renforts. Leurs véhicules sont mitraillés et l'ennemi se replie avec de grosses pertes en hommes et en matériel.

Les Allemands, rendus furieux par leur échec, mettent le feu aux maisons de Kerhouarn en Paule. Au nord, la Cie Auguste Duguay, retranchée derrière de fortes positions défensives, bloque les Allemands venant de Carhaix dont les attaques sont tenues en échec toute la journée. Ils ne trouvent aucun point faible et ils se retirent à la nuit tombante.

Pendant ce temps, au croisement de La Pie, les renforts allemands sont attaqués par des maquisards de Kergrist-Moëlou, de Locarn, par des éléments de la Cie Ernest Le Borgne de Callac et par deux sections de la Cie du bataillon FTPF « Koenig » venues du Morbihan. Les camions ennemis stationnés sur la route près du canal sont mis hors d'usage et les Allemands décimés à bout portant. Toute la journée de ce 29 juillet 1944, de l'aube au soir, la bataille se poursuit sans répit. Le soir tombé, les Allemands battent en retraite, leur tentative d'encerclement et d'anéantissement du Bataillon Guy Môquet a échoué.

Le Bataillon Guy Môquet est intact et victorieux... La libération de la Bretagne est en marche.

Au soir même du 29 juillet 1944, la BBC de Londres annonce cette bataille et rend un vibrant hommage à la Résistance bretonne.

40 ans plus tard, le 29 juillet 1984, les anciens Combattants du Bataillon Guy Môquet réunis au sein du comité ANACR de Maël-Carhaix/Callac se rassemblent au lieu-dit La Pie, pour l'inauguration du Mémorial. Cette belle journée du souvenir est placée sous la présidence du Commandant Rol-Tanguy, membre dirigeant de la Résistance française, ex Colonel Chef des F.F.I. de la région de PARIS en 1944, libérateur de Paris, en présence d'autres personnalités et d'environ 1000 personnes.

**Nous vous attendons nombreux à La Pie le 28 juillet 2024,
en hommage à nos Combattants et à ces 146 Victimes.**

Alain SIBIRIL
Président

Michèle JOUAN
Secrétaire



Cérémonie du 11 novembre 2023

NAISSANCES

- Noé, Philippe, Malo GAND, 1 Créhen, né le 6 janvier
- Lonni BODENAN, 2 Kermoisan, né le 16 mars
- Elena, Andréas, Louise LE BORGNE, 2 Toulhallec, née le 18 mai
- Bleuwenn LE BARS, 5, Kerlescouarn, née le 13 juin
- Maé, Gildas, Bruno GUYADER, 12, Kerifaut, né le 7 octobre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Sydney Frederick ALLEN, retraité, et Sylvia Jean HORSINGTON, retraitée, domiciliés 1, Kerroullaire, mariés le 21 janvier

Tous nos voeux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- Marie Pierre LE GUELLEC, 60 ans, 1, Kerstrac, décédée le 14 février
- Josette Yvette Marie Jeanne CARIO épouse GUYON, 65 ans, 2, Closconan, décédée le 13 avril
- Leah Nora KELLY-MIDDLETON veuve GOVER, 96 ans, 2, Lotissement de Keristen Vian, décédée le 18 août
- Aimée Marie Jeanne DISERBEAU veuve LE LOUÉDEC, 93 ans, 48 rue de l'école, décédée le 13 septembre
- Marie Yvonne LE BRAS veuve ROBIN, 96 ans, 1, Kerhuel, décédée le 20 octobre
- Marie Thérèse LORIENT veuve LE COZ, 87 ans, 1, Saint Anaon, décédée le 16 novembre
- Olivier LE MERRER, 40 ans, 7, Castellaouénan, décédé le 31 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher



**Bébés de l'année
2023**

(absents Lonni Bodenan
et Bleuwenn Le Bars)

Le point sur le **déploiement de la fibre optique**

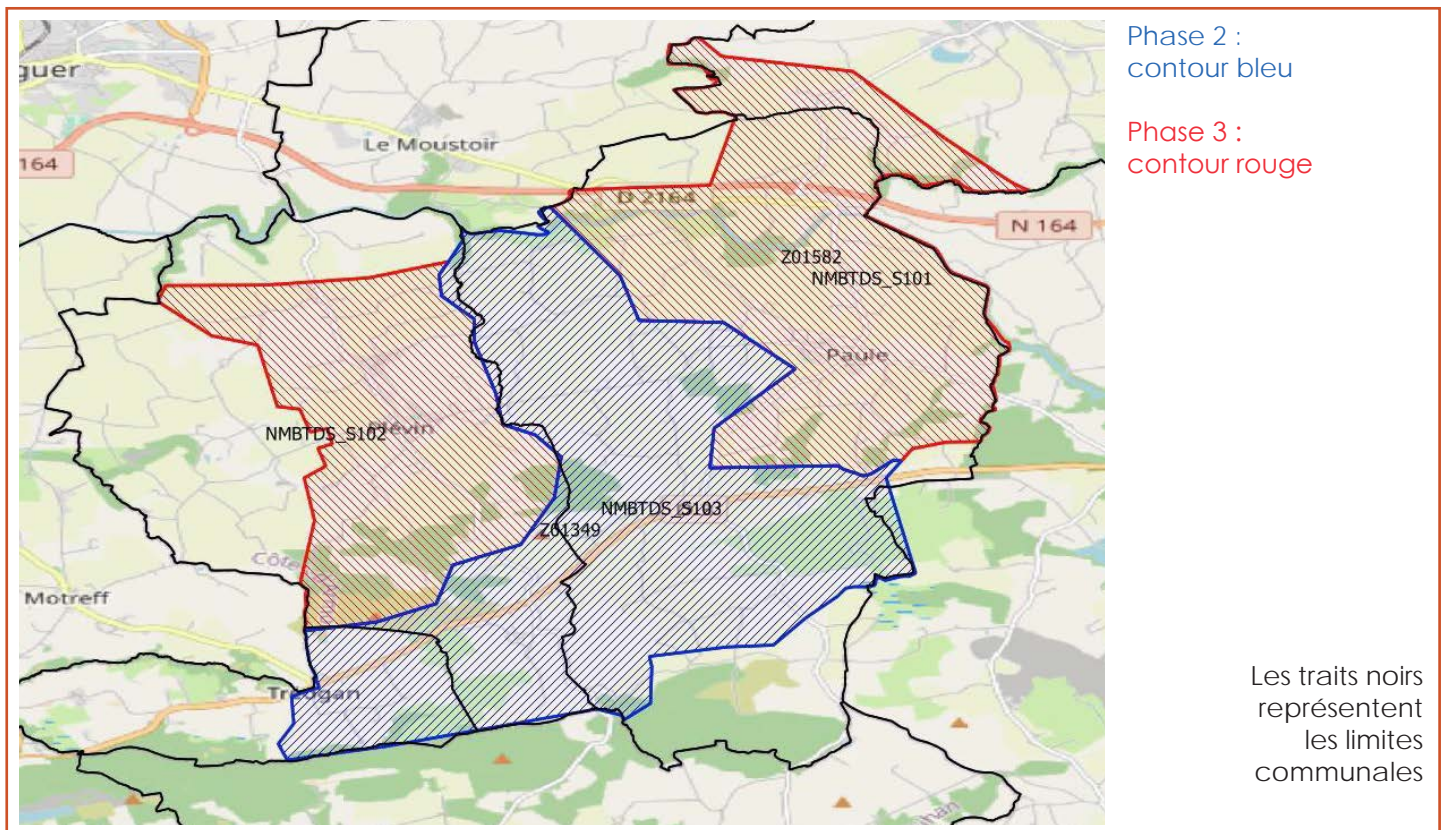
Avec le projet *La fibre pour tous en Bretagne*, la Région et les collectivités bretonnes se sont engagées à offrir un accès à internet en très haut débit à tous les habitants d'ici à 2026.

La fibre optique permet une grande vitesse de connexion avec des temps de téléchargement quasiment instantanés.

L'arrivée de la fibre est attendue par la population aux domiciles, mais aussi par les entreprises et les structures de service, pour accompagner tous les nouveaux usages numériques.

Le déploiement du réseau progresse dans la région sous le pilotage du syndicat mixte Mégalis Bretagne, rattaché à la Région Bretagne. Dans notre secteur, la maîtrise d'oeuvre de l'installation du réseau est confiée à l'entreprise Axione, opérateur d'infrastructures de télécommunications.

Le réseau de la fibre optique suit le réseau téléphonique existant. Les câbles sont situés soit en aérien, soit en souterrain.



La commune de Paule est desservie par la fibre optique en trois phases :

- **La phase 1** est terminée depuis 2022 et dessert deux parties restreintes de la commune situées au nord (secteur de Trougaou) et au sud (secteurs de Kerjean et de Croaz Ar Pichon)
- **La phase 2** dessert une majeure partie de l'ouest et du sud de la commune. 130 habitations sont concernées. Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés en octobre 2023. Les administrés peuvent désormais demander le raccordement à leur opérateur.
- **La phase 3** desservira le bourg et les parties restantes au centre et au nord de la commune. Les travaux de déploiement sont en cours depuis septembre 2023 et sont très avancés :
 - la totalité des poteaux à remplacer ou à ajouter ont été implantés.
 - les câbles de la fibre ont été installés presque partout, sauf à certains endroits très impactés par la tempête Ciaran, et le long du canal de Nantes à Brest pour desservir les maisons éclusières.

Selon le calendrier prévu, les raccordements pourront être demandés à partir du quatrième trimestre 2024. Avant de s'adresser à leur fournisseur d'accès internet pour le raccordement de leur domicile ou de leur entreprise, il est recommandé aux administrés de consulter la carte des éligibilités en utilisant le lien suivant : <https://www.thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligible.htm>

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : GUÉGUEN Élodie (06.31.95.26.31)
Club du 3^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : ROLLAND Gilles (06.10.28.15.83) LE GOFF Damien (07.80.69.32.93) DANIEL Patrice (06.31.63.70.92)
A.F.N.	Président : en attente de désignation
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Festi Paule	Président : JAOUEN Sébastien (02.96.24.33.05)
Association Lum&Style	Présidente : COATMELLEC Laurent (06.85.98.22.15)
Association Hakuna Mam'Tatas	Présidente : QUÉMÉNER Margaux (06.72.45.20.54)
Association Le Photo club paulois	Contact : DELANGUE Pascal (06.60.80.91.14)
Association l'Indomptable Cabaret	Président : PINSON Bruce (06.35.35.16.60) Directrice et organisatrice : LACOMA Charlotte (06.52.49.14.87)
Association Men's Shed	Président : Michael SHEEHAN Trésorier et secrétaire : Harry WOLST (06.51.89.07.65)

RAPPEL :

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, à déposer en mairie avant le 31 janvier (délai de rigueur) :

- **le bilan financier de l'année écoulée**
- **l'ensemble des avoirs financiers**
- **un RIB**

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2024.

Colis de Noël



34 colis confectionnés par les membres du CCAS, sous la coordination de Anne Françoise Le Guennec, adjointe aux affaires sociales, ont été distribués aux personnes âgées de la commune.

Isabelle Cornu, Josiane Houssier, Gaétane Roslagadec, Sylvie Le Bars, Christine Gibey, Anne-Marie Robin et Stéphanie Guéry ont rendu visite aux 11 personnes hébergées en structure ainsi qu'aux 23 personnes âgées de 85 ans et plus à domicile.

Repas des anciens



Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé samedi 11 novembre.

Près d'une cinquantaine de participants se sont retrouvés dans la bonne humeur pour partager ce moment de convivialité et d'échanges en présence des élus et des membres du CCAS.

L'excellent repas préparé et servi par le restaurant « le Relais des Sources » de Maël-Carhaix a fait l'unanimité.

Les doyens de l'assemblée à l'honneur étaient Rosa Taffin et Germain Morvan.

La Maison d'Assistants Maternelles a ouvert ses portes le 2 octobre

La Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dénommée « Hakuna Mam'Tatas » a ouvert ses portes le 2 octobre 2023 au 1, Kerifaut. Margaux Quémener, Romane Isaac et Laëtitia Quilliou, professionnelles agréées, accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

☎ 06.72.45.20.54

Des assistantes maternelles agréées exercent également à Paule :

- Céline BOUDOUIN, 5 Closconan
☎ 06.50.25.36.45
- Carole DELCOLLE, 14 rue de l'École
☎ 06.08.76.73.84
- Myriam RUEL, 4 Kermoisan
☎ 06.08.76.73.84



Mieux Vieillir chez soi, une alternative à l'entrée en EHPAD



Le Centre Ressources Territorial (CRT) est un nouveau dispositif au bénéfice de la population du Kreiz Breizh. Il est porté par la résidence Keramour de Rostrenen en partenariat avec les services à domicile et les établissements pour personnes âgées du territoire. Cette expérimentation est soutenue et financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CRT propose un accompagnement renforcé à domicile, pour un « mieux vieillir chez soi ».

Pour bénéficier de l'accompagnement renforcé, vous devez être déjà accompagné par un service d'aide à domicile, avoir plus de 60 ans et habiter sur le territoire d'intervention (du Moustoir au Quillio, de St Gilles Pligeaux à Lescouet Gouarec)

L'équipe du CRT (assistante de soins en gérontologie, ergothérapeute, psychologue, infirmière en pratique avancée, animatrice, médecin, infirmière coordinatrice) propose des interventions au domicile en journée et en soirée sur des temps 1h une à plusieurs fois par semaine, en proposant son soutien par des temps d'activités thérapeutiques / cognitifs, d'animation et de soutien psychologique etc...

Pour tous renseignements, vous pouvez solliciter le CRT en contactant :

- l'infirmière coordinatrice au 06.79.19.00.57
- ou auprès du secrétariat de la Résidence Keramour au 02.96.57.40.70



Une partie de l'équipe du CRT

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds bibliothécaire de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. L'accès aux ordinateurs avec une connexion internet et la consultation des ouvrages sur place sont gratuits.

Horaires d'ouvertures :

- **Mercredi** : 10h30 - 12h00
13h30 - 17h30
- **Samedi** : 10h30 - 12h00

TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

- **Individuel** : 5 €
- **Famille** : 10 €



Dans le cadre de son activité culturelle et de son partenariat avec l'association « Lire et faire lire », la médiathèque de Paule proposera chaque mois une animation « Bébés lecteurs ». Des groupes d'environ 8 enfants entre 0 et 6 ans avec leurs parents seront accueillis à la médiathèque. Une sélection d'ouvrages adaptés à l'âge des enfants leur sera présentée et proposée à la lecture.

D'autres animations seront programmées : histoire présentée sous forme de « Kamishibai » (théâtre japonais), petits bricolages pour les enfants...

Le calendrier sera affiché chaque mois en mairie et à la médiathèque et sera aussi disponible sur la page Facebook.

Un projet de « Café lecture » se dessine également : les modalités de rencontre restent à définir. N'hésitez pas à contacter dès à présent Rachel Le Bras, agent du patrimoine en charge de la médiathèque au 02.96.29.65.65 (mail : mediatechpaule@gmail.com) que ce soit pour rejoindre l'équipe de bénévoles ou pour inscrire votre enfant.

Vous n'avez pas d'ordinateur personnel ?

La mairie met à votre disposition un ordinateur portable que vous pouvez emprunter pour effectuer notamment vos démarches administratives.

Adressez-vous à la mairie pour plus d'informations sur le service.

Plusieurs activités sont ouvertes aux habitants de la commune et extérieurs :

- **L'atelier calligraphie** : les cours sont dispensés par Marie-Annick Hémon. Activité bi-mensuelle le mardi de 15h30 à 17h30. Renseignements, inscriptions au 06 43 71 20 83
- **L'atelier informatique** permet d'apprendre l'utilisation des outils numériques et du téléphone portable. Les cours sont dispensés par Roger Chagneau le mardi de 9h30 à 12h00. Il s'agit d'un atelier à la carte, selon les demandes et ouvert à tous les âges, débutants ou confirmés. Renseignements, inscriptions au 07 68 12 75 44
- **Gym énergétique** : les cours sont dispensés par Mélanie Arnaud le 1er lundi du mois de 18h à 19h15, inscriptions au 06.65.49.36.23
- **Club photo** : 1er mardi du mois à 17 h
- **Cours de théâtre** tous les jeudis de 19h30 à 21h30 - école de musique, de danse, de théâtre du Kreiz Breizh, inscriptions au 02.96.29.35.98
- **Danse country** animée par Jacqueline Chagneau tous les lundis de 14h à 16h, inscriptions au 07.68.12.75.44

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui assurent chaque semaine des permanences ainsi que les animateurs des différents ateliers.

INTERVIEW : ils ont choisi de s'installer à Paule



Mickaël et Diana TAFFT - Botlan



Dylan et Alice DEBOEUF
et leur fils Adrien - Kerider



Jean Willy et Florence PAYET et leurs enfants
Eloane et Louka - lotissement de Keristen Vian



Christine SCHERER - rue de La Pie

• Quel est votre parcours avant votre arrivée sur la commune ?

Mickaël et Diana TAFFT

Citoyens britanniques et retraités, nous vivons depuis 20 ans en France, après avoir habité 6 ans au Portugal. Avant de nous installer à Paule en 2018, nous avons habité dans plusieurs communes des alentours : Le Moustoir, Locarn et Glomel.

Dylan DEBOEUF

Auparavant, nous habitons Glomel. Nous sommes installés à Kerider depuis 2019.

Jean Willy PAYET

Nous sommes originaires de la Réunion. Mais, j'ai des attaches familiales à Maël-Carhaix et à Kergrist-Moëlou. C'est à l'occasion du baptême de ma filleule en 2019 que j'ai découvert le Centre-Bretagne.

J'ai alors assez rapidement décidé de m'y installer avec mon épouse Florence et nos deux enfants, le coût de l'immobilier à la Réunion n'étant pas dans nos moyens pour un logement équivalent.

Dans un premier temps, nous avons emménagé à Plévin en septembre 2021, et je me suis mis à la recherche d'une maison à rénover dans le canton de Rostrenen, sans succès. Nous avons alors décidé d'acheter un

des terrains encore disponibles au lotissement de Keristen Vian à Paule, qui était peu cher, et d'y bâtir nous-mêmes notre maison. Je dois préciser que j'exerçais jusqu'alors la profession de charpentier. Ce chantier ne me paraissait donc pas insurmontable ; il a quand même duré près de deux ans, car je n'y travaillais que pendant mes vacances et sur mon temps libre. J'ai tout fait moi-même, parfois avec l'aide de quelques amis, sauf l'électricité. Nous avons finalement emménagé ici au mois d'août 2023.

Christine SCHERER

Je suis une jeune retraitée. J'ai fait l'essentiel de ma carrière professionnelle dans l'Armée de l'Air ; Et, juste avant ma retraite, je tenais une boutique de vêtements à Porto-Vecchio en Corse où je résidais depuis de nombreuses années.

• Pour quelles raisons avez-vous choisi de vous installer à Paule ?

Mickaël et Diana TAFFT

Nous avons découvert notre maison de Botlan par une annonce d'une agence immobilière. Bien qu'il y ait eu d'importants travaux de rénovation à réaliser, nous avons été séduits par le cachet de la maison ancienne et la tranquillité du lieu. Nous préférons largement la campagne à la ville. Je suis un pêcheur assidu et la proximité du canal de Nantes à Brest a été un atout. J'aime aussi me promener à moto et j'apprécie la tranquillité des routes du Centre-Bretagne.

Dylan DEBOEUF

Nous avons saisi l'opportunité de la disponibilité de cette maison, ancienne résidence secondaire, qui correspondait à nos besoins et à nos moyens. Il n'y avait que de petits travaux de rafraîchissement à réaliser. La situation géographique de Paule nous convient parfaitement car je travaille à Maël-Carhaix comme ouvrier menuisier et mon épouse Alice travaille à Gourin. De plus, mes parents habitent la commune, à Bellevue ; je m'occupe d'ailleurs des chevaux de mon père à Kerider. Je suis également chasseur (actuellement sur Langonnet), donc l'environnement rural du Kreiz Breizh me convient tout à fait.

Jean Willy PAYET

Nous recherchions avant tout le calme, mais sans se trouver trop isolés. La proximité de ma famille a aussi compté. De plus, Paule se trouve à une distance raisonnable de Rostrenen où nous travaillons tous les deux : moi à l'entreprise APO (fabrication de matériaux de construction), après un passage de deux ans à Bricomarché, et mon épouse à l'EHPAD de Keramour.

Christine SCHERER

Alors que j'étais encore adolescente, j'ai habité pendant deux ans en Bretagne, mon père, militaire de carrière, ayant été affecté au Camp de Coëtquidan. La région m'a beaucoup plu, et depuis ces années, je me suis toujours promis que je reviendrais y vivre. J'ai finalement attendu la retraite et, bien que je n'aie pas d'attache familiale en Bretagne, mon « rêve » vient de se réaliser. L'année dernière, je me suis installée quelques mois à Plourac'h, le temps de prospecter la région pour trouver une maison à acheter. Le très bon accueil et la vie paisible de ce petit village rural m'a confortée dans mon choix de m'installer en Centre-Bretagne. J'ai finalement trouvé cette maison au centre bourg de Paule, qui correspondait à mes besoins et à mon budget, où j'ai emménagé au mois de juillet 2023. Depuis j'ai réalisé quelques travaux de rénovation.

• Vos conditions d'installation et de vie répondent-elles à vos attentes ?

Mickaël et Diana TAFFT

Tout à fait. En particulier, nous apprécions beaucoup les services apportés par le garage du bourg et la qualité des relations avec la mairie.

Dylan DEBOEUF

Nous avons déjà une bonne connaissance de la commune et nous n'avons donc pas eu de surprise. Nous apprécions la campagne, mais aussi la proximité de la route nationale pour les transports. De plus la création récente d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) pourra nous intéresser car nous sommes de jeunes parents depuis un an et demi.

Jean Willy PAYET

Il n'y a que quelques mois que nous y habitons, mais nous sommes pour le moment très satisfaits. Le lotissement est calme et nous avons de bonnes relations avec nos voisins. Nous avons aussi profité de l'esprit d'entraide pour la construction de notre maison.

Notre fils fréquente l'école communale de Paule qui se trouve tout près et notre fille est au collège à Rostrenen ; comme nous y travaillons tous les jours et que les transports scolaires fonctionnent bien, cela facilite notre organisation quotidienne.

Le côté négatif que j'ai découvert à l'occasion de la construction de notre maison, c'est la complexité de la réglementation et la longueur des délais de réponse de l'administration. Heureusement la mairie de Paule nous a facilité les choses autant que possible.

Christine SCHERER

Oui. J'ai été très bien accueillie à la mairie et je commence à tisser de bonnes relations avec les habitants du bourg, même si, je dois l'avouer, les rapports me paraissent un peu plus distants qu'à Plourac'h.

Je profite des sentiers de randonnée sur la commune et également de la boîte à livres tout près de chez moi. Je voudrais quand même signaler que je suis gênée par la vitesse souvent excessive des véhicules qui traversent le bourg. De nouveaux aménagements pour réduire la vitesse seraient souhaitables.

• Quels équipements et quels services manquent-ils le plus sur la commune ?

Mickaël et Diana TAFFT

Nous regrettons bien sûr qu'il n'y ait plus de commerce au bourg, mais cela ne nous pénalise pas beaucoup car nous fabriquons nous-mêmes notre pain.

Quant au bar, nous sommes contents d'apprendre que le futur gérant sera Jack que nous connaissons bien. C'est une bonne nouvelle pour la communauté anglaise et son intégration dans la commune.

Dylan DEBOEUF

Bien sûr, il manque un commerce de proximité dans le bourg ; mais cela n'est pas très pénalisant pour les jeunes comme nous contrairement aux personnes plus âgées.

Jean Willy PAYET

Comme nous travaillons à Rostrenen, nous ne sommes pas très pénalisés par l'absence de commerces à Paule. La commune manque quand même d'animation en général.

Christine SCHERER

Comme les autres habitants, j'attends assez impatiemment l'ouverture du commerce et du bar au bourg, pas seulement pour les services qu'ils apporteront, mais aussi parce que ce sont des lieux de rencontres et d'échanges.

Plus généralement, je trouve que par sa situation géographique et son patrimoine la commune présente un bon potentiel de développement.

• Selon vous, quels atouts et quelles faiblesses présente le milieu rural ?

Mickaël et Diana TAFFT

Bien sûr, il y a l'éloignement des services de santé, des spécialistes, de certains équipements... Mais pour nous, la qualité des rapports humains, la tranquillité et le milieu naturel comptent plus que tout.

Dylan DEBOEUF

Étant donné mes centres d'intérêt (les animaux, la chasse...), les atouts du milieu rural l'emportent nettement.

Jean Willy PAYET

Par rapport à la ville, Le manque d'équipements des communes rurales en général est compensé par le calme qu'on y trouve et la qualité des relations humaines.

Christine SCHERER

On connaît les faiblesses du milieu rural (équipements, transports...), mais pour moi qui ai beaucoup vécu en ville, le besoin de se reconnecter à la nature et les contacts avec une population plus accueillante sont beaucoup plus importants. C'est mon choix...







